

PROGRAMME GABONAIS D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (PROGEC)

GUIDE POUR LES IMPORTATEURS ET LES EXPORTATEURS RÉPUBLIQUE GABONAISE

VUE D'ENSEMBLE

L'Agence GAbonaise de NORmalisation (AGANOR), a instauré le Programme pour les exportations à destination du Gabon a mis en œuvre des directives appelées : le PROgramme Gabonais d'Évaluation de la Conformité (PROGEC) pour les exports vers la République du Gabon. il s'agit d'une procédure visant à s'assurer de la conformité des produits par rapport aux normes internationales, dans le pays d'exportation, afin de s'assurer de leur conformité aux Exigences Essentielles, aux Règlements Techniques et aux Normes Internationales approuvées par les autorités.

Les expéditions soumises au PROGEC doivent afin de pouvoir dédouaner la marchandise sur le territoire Gabonais obtenir un Certificat de Conformité (CoC) pour effectuer le dédouanement au Gabon. Les expéditions de produits réglementés arrivant aux frontières Gabonaises sans CoC seront soumises à des frais de pénalité. Le PROGEC permet aux consommateurs gabonais de s'assurer de la qualité et de la sécurité des produits importés. En janvier 2019, l'AGANOR a officiellement renouvelé le contrat PROGEC avec Intertek. Le processus de certification des expéditions suit les méthodes d'évaluation ci-dessous:

- Route A pour les Produits Non-Enregistrés / Sans Licences
- Route B pour les Produits Enregistrés
- Route C pour les Produits Sous Licence

4 ÉTAPES POUR EXPORTER VOS PRODUITS



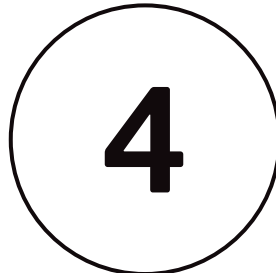
CONFORMITÉ DES PRODUITS



ROUTE À L'EXPORT



FRAIS



CONTACT



1

**CONFORMITÉ
DES
PRODUITS**



CONFORMITÉ DES PRODUITS



Produits nécessitant un Certificat de Conformité

Chaque envoi de produits réglementés afin de dédouaner la marchandise exportés au Gabon nécessite un Certificat de Conformité pour le dédouanement au Gabon.

Les produits réglementés doivent être conformes aux Exigences Essentielles, aux Règlements Techniques et aux Normes Internationales approuvées par les autorités, avant leur exportation vers le Gabon.

Produits exemptés de Certificat de Conformité

Les produits suivants ne nécessitent pas de Certificat de Conformité :

Les colis postaux sans valeur commerciale et les courriers express (comprend : les courriers, les lettres ou les documents papiers uniquement. Sont exclus : les colis de courriers express ayant une valeur marchande); les échantillons commerciaux ; les dons de gouvernements ou d'organisations internationales à des fondations, des organisations caritatives ou humanitaires reconnues ; les cadeaux personnels ; l'aide d'un gouvernement étranger, l'aide d'organisations étrangères ou de particuliers en cas de catastrophe ; Les cadeaux et meubles importés à des fins personnelles par les missions diplomatiques et les consulats par des organisations ; Les Biens acquis à l'aide de dons et de fonds extérieurs et obtention de prêts.

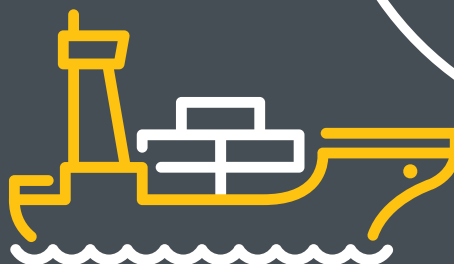
Cependant, les produits exemptés énumérés ci-dessus peuvent devoir se conformer à d'autres exigences réglementaires gabonaises.

EXIGENCES SPÉCIFIQUES

- Le marquage doit être clairement discernable, lisible et indélébile.
- Les instructions et le marquage sur l'emballage du produit doivent être en français. Les conseils d'utilisation et le marquage doivent être au moins en français. Il est également acceptable que les instructions et les marquages soient en français et en anglais.
- D'autres exigences de marquage s'appliquent selon le type de produit. Les notices d'utilisation doivent être au moins en français. Les manuels d'instructions doivent être en français ou en français et en anglais.

1

**CONFORMITÉ
DES
PRODUITS**



2

ROUTES À L'EXPORT

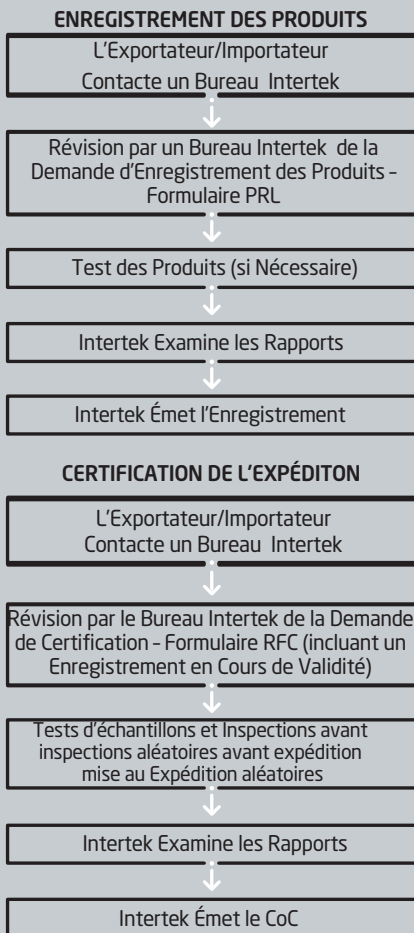
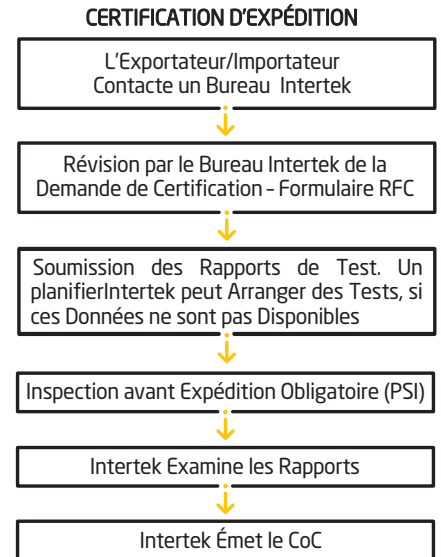


ROUTES À L'EXPORT

Statut Non-Enregistré/ Sans Licence - Route A

Intertek propose des services d'évaluation de produits conformément aux exigences définies par l'AGANOR. Le processus d'évaluation comprend les éléments suivants :

- l'inspection physique des marchandises comprend la vérification des marquages essentiels et des exigences physiques des produits, conformément aux Exigences Essentielles, aux Règlements Techniques et aux Normes Internationales approuvées.
- Des Tests effectués par un laboratoire accrédité tel qu'Intertek aux Exigences Essentielles, aux Règlements Techniques et aux Normes Internationales approuvées, avant leur exportation vers le Gabon.
- Délivrance du CoC à la suite d'une évaluation f Le CoC sera émis ... et du rapport d'inspection réussie des Rapports de Test et de l'inspection physique.



Statut Enregistré - Route B

Un Enregistrement est émis pour une Route B et peut être utilisé pour de multiples expéditions pour une période d'un an à partir de sa date d'émission :

- Le Fabricant/Exportateur doit démontrer définies par l'AGANOR que ses produits sont aux Exigences Essentielles, aux Règlements Techniques et aux Normes Internationales approuvées.
- Une évaluation doit être faite pour que les produits atteignent le niveau de conformité requis avant que l'Enregistrement ne soit accordé.
- Le CoC sera émis sur la base de la déclaration d'Enregistrement (SoR) en cours de validité et des inspections aléatoires des expéditions réussies délivrance du CoC et rapport d'inspection aléatoire.



2

ROUTES À L'EXPORT

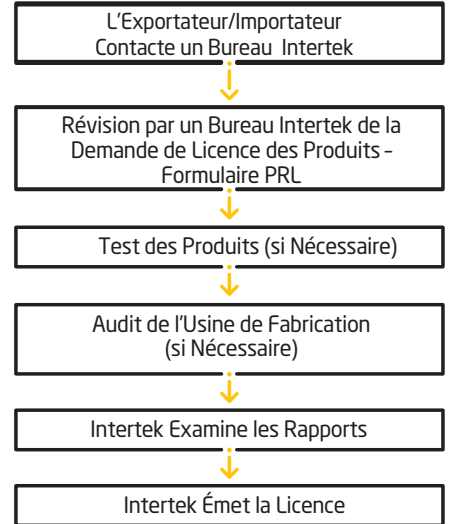


Produits Sous Licence - Route C

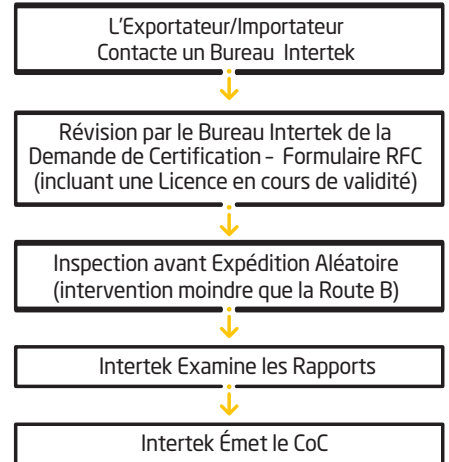
Une Licence est émise pour une Route C et peut être utilisée sur une période d'un an - de multiples expéditions pour une période d'un an à partir de sa date d'émission :

- Les produits doivent démontrer qu'ils sont conformes aux Exigences Essentielles, aux Règlements Techniques et aux Normes Internationales approuvées.
- Un Système de Management de la Qualité ou ses certificats équivalents (documents QMS tels que ISO 9001, ISO / TS 16949, ISO 13485, etc.), ou un Audit d'usine de tous les sites de fabrication des produits sous Licence, afin de garantir la conformité aux normes requises des produits sous Licence.
- Le CoC sera délivré sera émis ... et des rapports d'inspection aléatoires sur la base de la Licence en cours de validité et des Inspections Physiques aléatoires réussies (intervention moindre que la Route B).

PRODUITS SOUS LICENCE



CERTIFICATION D'EXPÉDITION



3

FRAIS POUR LE PROGEC

TARIFICATION DU PROGEC

L'opérateur qui effectue la demande d'évaluation de la conformité et de certification est responsable du paiement des frais à Intertek.

1. Tarif de la Certification


Les tarifs de certification comprennent le coût de l'évaluation, de l'inspection physique de l'expédition, ainsi que de toutes les autres activités techniques et administratives impliquées dans la vérification du produit. (Notez que les tarifs de Certification ne couvrent pas les frais de tests en laboratoire, d'audit d'usine ou d'inspection technique industrielle. Les frais seront indiqués séparément par Intertek si nécessaires.)


2. Tarif d'Enregistrement et de Licence

Ces tarifs dépendent du nombre de produit enregistrés ou sous Licence. L'opérateur doit rapprocher de son bureau Intertek le plus proche afin d'obtenir un devis. Les tarifs d'Enregistrement et de Licence ne comprennent pas les services de test, d'audit et d'inspection technique industrielle.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

 Intertek France Government & Trade Services
Ecopark 2, 27400 Heudebouville, France

 +33 2 32 63 31 65

 info.government@intertek.com

 Intertek Immeuble Dumez (à côté d'Air France)
First Floor, Bord de Mer Libreville, BP 13312 Libreville Gabon

 +241 01 74 36 64

 info.libreville.gs@intertek.com

 intertek.com/government

CONTACT



4

CONTACT

Mots-Clés

AGANOR Agence Gabonaise de Normalisation
PROGEC Programme Gabonais d'Évaluation de la Conformité
COC Certificate of Conformity

CSC Customer Service Centre
RFC Request For Certification
PRL Request for Product Certificate, Registration, Licence